

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix - Travail -Patrie

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work -Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° **012** /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU **26 MAR 2019** RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



MARS 2019

2

## SOMMAIRE DES PIECES

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)....

PIECE N° 5 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES

PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N° 7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PIECE N° 8 : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE

PIECE N° 10: MODELE DES PIECES

PIECE N°11: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

PIECE N°12: GRILLE D'EVALUATION

**REPUBLICUE DU CAMEROUN**  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

## TENDERS BOARD

## **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

\*\*\*\*\*

**N°12/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU 26 MAR 2019 RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS**

## **(PROCÉDURE D'URGENCE)**

## FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2019

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

## **PIECE n° 1 :**

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

MARS 2019

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES**

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace - Work - Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

**TENDERS BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 12/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU 26 MAR 2019 RELATIF A  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE  
RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE  
D'URGENCE).**

**1. Objet de l'appel d'offres**

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'équipement en matériels pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des équipements, le transport, la manutention et la mise en service pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa.

**Lot 1 : Equipement en matériels informatique**

Désignation	QTE
Ordinateur desktop	05
Imprimantes couleurs	02
Convertisseur optique	02
Switch	02
Routeur Cisco	02
IPBX Panasonic	01
Rouleau de câble UTP CAT7	01
Rouleau Câble RJ11	05
Antivirus	3
Licence Microsoft	10
Onduleur	5
Logiciel de Modélisation	1
Logiciel de transfert	1
Imprimante 3D Double intrusion	01
Imprimante 3D Résine	01
Régulateurs de tension	15

Lot 2 : Acquisition des Equipements de communication

Désignation	QTE
Écran Led Hd De 50"	01
Webcam De Visioconférence	02
Téléphone D'audioconférence	02
Plate-Forme Universelle De Video Conference	01
Logiciel Serveur	01
Logiciel Client	01
Regie De Production Video Tout En Un	01
Enregistreur Compact Double Flux	01
Paires De Microphone Sans Fil Avec Base	02
Console De Mixage Audio / Video	01
Enceintes Accoustiques	08
Trepied Pour Enceinte	08
Porte Micro Pour Table	01
Cable De Connexion	08
Lecteur Dvd – Rw	01
Boite De Dvd Vierges	01
Parasurge	05
Regulateurs De Tension	05
Micro Sans Fils De Table	12
Kit De Maintenance Electronique	01
Trepied Pour Micro	03
Cables Hdmi/Hdmi	02
Cables Hdmi/Hdmi	03
Convertisseur Hdmi/Vga	02
Convertisseur Hdmi/Dvi	02
Cables Hdmi/Usb	02
Rouleaux	02

3. Délai de livraison

Le délai maximum pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est fixé à trente (30) jours par lot à compter de la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

4. Allotissement

Les fournitures sont subdivisées en deux lots ci-après définis :

lots	intitulés
Lot 1	Equipement en matériels informatique
Lot 2	Acquisition des Equipements de communication

5. Coût prévisionnel

Les coûts prévisionnels sont repris suivant le tableau ci-dessous :

lots	Montant prévisionnel
Lot 1	44 000 000
Lot 2	37 787 000
Total	81 787 000

2

## 6. Participation et origine de l'appel d'offres

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience dans le domaine. *Un prestataire peut soumissionner pour les deux (02) lots mais ne peut être adjudicataire de plus d'un (01) lot.*

## 7. Financement

L'équipement en matériels pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots (procédure d'urgence), objet du présent Appel d'Offres, est financé par le budget d'investissement public du MINPMEESA, Exercice 2019, Imputations budgétaires n°53 39 511 06 451414 2276 et 53 39 511 06 451415 2271

## 8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit « Immeuble de l'Émergence » ; Tél. 222 22 40 60, dès publication du présent Avis.

## 9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) au Service des Marchés, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA payable au trésor public. Cette quittance devra préciser les références de l'Avis d'Appel d'Offres et le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres.

## 10. Remise des offres

Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et déposés au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit « Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 24 APR 2019 à 13 heures précises, heure locale, et devront porter à l'exclusion de toute autre indication la mention :

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0113/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU 26 MAR 2019 RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES  
ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCÉDURE D'URGENCE)  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

## 11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre ou organisme financiers agréée par le MINFI, dont la liste figure à la pièce 11 du DAO et d'un montant reparti dans le tableau ci-après :

lots	Montant de la caution
Lot 1	800 000
Lot 2	700 000

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances entraînera le rejet de l'offre.

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 2 - APR 2013 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPMEESA, dans la salle des conférences, porte 237 de l'Immeuble Ministériel dit « Immeuble Rose » en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge, à raison d'un représentant par entreprise.

## **14. Critères d'évaluation**

### **14.1 Critères éliminatoires**

1. Absence d'une pièce du dossier administratif ou non-conformité après 48 heures ;
2. Absence de la caution de soumission ;
3. Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
4. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et sa présence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le MINMAP ;
5. N'avoir pas obtenu au moins 6/7 Oui des critères essentiels ;
6. Non-respect de 70% des spécifications techniques non majeures ;
7. Non-respect d'un des critères techniques majeurs suivants :

### **14.2 Critères essentiels**

1. La présentation générale des offres (sommaires, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
2. Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires (au moins une au cours des cinq dernières années) ;
3. Le service après-vente ;
4. Le planning et le délai de livraison ≤ trente (30) jours ;
5. Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Descriptif de la Fourniture paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page) ;
6. La période de garantie ≥ à 6 mois ;
7. Proposition technique.

## **15. Attribution du marché**

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les critères éliminatoires et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante.

## **16. Durée de validité des offres**

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, à l'Immeuble Ministériel n°1 dit « Immeuble de l'émergence » 15ème étage porte T02.

Yaoundé, le 26 MAR 2019

**Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises, de l'Economie Sociale et  
de l'Artisanat,**

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Affichage ;
- Chrono.



Achille BASSIEKIN III

2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail -Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

\*\*\*\*\*

N° 13/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 OF 26 MAR 2019 TO  
EQUIP THE NATIONAL REFERENCE PILOT ENTERPRISES  
NURSERY OF EDEA WITH MATERIALS IN TWO LOTS  
(IN EMERGENCY PROCEDURE)

\*\*\*\*\*

FINANCING: PUBLIC INVESTMENT BUDGET OF MINPMEESA, 2019  
FINANCIAL YEAR

BUDGETARY CHARGE: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

DOCUMENT 1:  
CALL FOR TENDERS  
MARCH 2019

Q

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail -Patrie

MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work -Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

N° 1 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 OF 6 MAR 2019 TO EQUIP THE NATIONAL  
REFERENCE PILOT ENTERPRISES NURSERY OF EDEA WITH MATERIALS IN  
TWO LOTS (IN EMERGENCY PROCEDURE)

### 1. Subject:

The Minister of Small and Medium-sized Enterprises, Social Economy and Handicrafts (MINPMEESA) launches in emergency procedure, an Open National Call for Tenders to equip the National reference Pilot Enterprises Nursery of Edea with materials in two lots.

### 2. Nature of the services

The services for this Call for tenders comprise of supplying the equipment, transporting, handling and putting into service for the National Reference Pilot Enterprises Nursery of Edea.

Lot 1 : Computer equipment

Description	QTY
Desktops	05
Colour printers	02
Optical convertor	02
Switch	02
Cisco router	01
Panasonic IPBX	01
UTP CAT7 cable roll	01
RJ11 cable roll	05
Antivirus	3
Microsoft Licence	10
Inverter	5
Modelisation software	1
Transfer software	1
Double intrusion 3D printer	01
Resine 3D printer	01
Voltage stabilizers	15

Lot 2 : Acquisition of communication equipment

Description	QTY
50" HD led screen	01
Videoconference webcam	02
Audioconference telephone	02
Universal Video Conference platform	01
Server software	01
Customer software	01
All in one video production system	01
Double Flux compact recorder	01
Wireless pairs of microphone with base	02
Audio/Video Dubbing unit	01
Accoustic enclosures	08
Tripod for enclosure	08
Table microphone stand	01
Connection cable	08
Dvd - Rw player	01
Box of Virgin Dvds	01
Surge protector	05
Voltage stabilizers	05
Table wireless microphones	12
Electronic maintenance kit	01
Tripod for microphone	03
Hdmi/Hdmi cables	02
Hdmi/Hdmi cables	03
Hdmi/Vga convertors	02
Hdmi/Dvi convertors	02
Hdmi/Usb cables	02
Rolls	02

3. Delivery deadline:

The maximum deadline for the supply shall be thirty (30) days per lot as from the date of notification to begin the services.

4. Allotment

The supplies shall be sub divided into two lots as below:

lots	Title
Lot 1 :	Computer equipment
Lot 2 :	Acquisition of communication equipment

5. Estimated cost:

The estimated costs shall be as follows:

lots	Estimated amounts
Lot 1 :	44 000 000
Lot 2 :	37 787 000
Total	81 787 000

## **6. Participation and origin**

Participation in this consultation shall be opened to all cameroonian enterprises with experience in the domain. *A supplier can tender for the two lots but cannot be awarded more than one lot.*

## **7. Financing:**

This call for tenders shall be financed by the public investment budget of MINPMEESA for the 2019 financial year, budgetary charge n°53 39 511 06 451414 2276 et 53 39 511 06 451415 2271

## **8. Consultation of the Tenders file**

The Tenders file can be consulted during working hours at the Contracts Service of the Ministry of Small and Medium-sized Enterprises, Social Economy and Handicrafts, 15th floor, room T02 of the ministerial building n°1 « Immeuble de l'Émergence » ; Tél. 222 22 40 60, upon the publication of this Notice.

## **9. Acquisition of the Call for Tenders file**

The file may be obtained at the Contracts service of MINPMEESA, 15th floor, room T02 of the ministerial building "Immeuble de l'Emergence" ; Tél. 22222 40 60, upon publication of this notice against the payment of a non-refundable sum of fifty thousand (50 000) francs CFA to the public treasury. The receipt shall specify the references of the Call for Tenders Notice and the payer as representative of the Enterprise or Group of enterprises wishing to participate in the Call for Tenders.

## **10. Submission of Tenders:**

Tenders drafted in french or English and in seven copies, one of which shall be the original and six copies thus marked, shall be deposited and registered against a receipt at the Contracts Service of MINPMEESA, 15th floor, room T02 of the ministerial building No.1 "immeuble de l'emergence" Tel 222224060, latest 24 APR 2019 at 1pm (local time) with the electronic versions of the technical and financial bids in a flash disc or a CD in an envelope C. Any incomplete tender shall be rejected.

They shall be in sealed bids and shall bear the following:

N° 2/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 OF 6 MAR 2019 EQUIP THE NATIONAL REFERENCE PILOT ENTERPRISES NURSERY OF EDEA WITH MATERIALS IN TWO LOTS (IN EMERGENCY PROCEDURE)  
TO BE OPENED ONLY DURING BID OPENING SESSION"

## **11. Provisional guarantee:**

Bids shall bear a submission guarantee established by a first category bank approved by MINFI and whose list appears on Doc 11 of the Call for Tenders and of the following amount.

lots	Amount of the guarantee
Lot 1 :	800 000
Lot 2 :	700 000

## **12. Admissibility of tenders**

Lest they be rejected, the documents of the administrative file shall be provided in the original or certified true copies by the issuing authority or competent administrative authority, in conformity with the stipulations of the Specific Regulation of the Call for Tenders.

They must be less than three months or must have been established after the date of signature of the Call for tenders.

The absence of the submission guarantee delivered by a first category bank or an insurance company approved by the Minister in charge of Finance shall cause the tender to be rejected.

### **13. Opening of Tenders**

The opening of the bids shall be done in one phase. Opening of the administrative documents and technical and financial tenders shall be by the Tenders Board of MINPMEESA. It shall be done on 21 APR at 2pm local time in the conference room, no. 237 of the "immeuble rose" ministerial building in the presence of the tenderers or their duly mandated representatives with a good knowledge of their tenders. Only one representative per enterprise shall be allowed.

Evaluation criteria:

#### **14.1 Eliminatory criteria :**

1. Absence of a document of the administrative file or non-conformity after 48 hours;
2. Absence of submission guarantee;
3. Forged documents or false declaration;
4. Absence of a declaration upon honour attesting not to have abandoned a contract within the last three years and presence on the list of bankrupt enterprises published by MINMAP;
5. Not having obtained at least 6/7 Yes of the essential criteria;
6. Non-respect of 70% of the non essential technical specifications;
7. Non-respect of one of the following major criteria;

#### **14.2 Essential criteria :**

1. General presentation of the tenders (contents, order of documents and colour inserts);
2. References of the tenderer in similar services (at least one within the last five years);
3. After-sales service;
4. Planning and supply deadline ≤ thirty days;
5. Proofs of acceptance of the contract conditions (CCAP and the Description of the Supply initialised on each page, dated, signed and stamped on the last page);
6. Guarantee period ≥ to 6 months ;
7. Technical proposal.

### **15. Contract award:**

The contract shall be awarded to the tenderer that meets the eliminatory criteria and with the lowest tender

### **16. Tender validity deadline**

Tenderers shall remain committed to their tenders for a period of ninety days as from the date of their submissions.

### **17. Further information:**

Further information can be obtained from the Contracts service at the «Immeuble de l'émergence »; 15th floor room T02.

Yaoundé, the 26 MAR 2010

**The Minister of Small and Medium-sized  
Enterprises, Social Economy and  
Handicrafts**

#### Copies :

- MINMAP;
- ARMP;
- Notice board;
- Chrono.



*Achille BASSILEKIN III*

Q

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail -Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE n° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL  
D'OFFRES (RGAO)

MARS 2019

# SOMMAIRE

## **CHAPITRE I : GENERALITES**

- ARTICLE 1 : PORTEE DE LA SOUMISSION
- ARTICLE 2 : FINANCEMENT
- ARTICLE 3 : FRAUDE ET CORRUPTION
- ARTICLE 4 : CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
- ARTICLE 5 : FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES REPONDANT AUX CRITERES D'ORIGINE
- ARTICLE 6 : QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

## **CHAPITRE II : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

- ARTICLE 7 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
- ARTICLE 8 : ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ET RECOURS
- ARTICLE 9 : MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

## **CHAPITRE III : PREPARATION DES OFFRES**

- ARTICLE 10 : FRAIS DE SOUMISSION
- ARTICLE 11 : LANGUE DE L'OFFRE
- ARTICLE 12 : DOCUMENTS CONSTITUANTS L'OFFRE
- ARTICLE 13 : PRIX DE L'OFFRE
- ARTICLE 14 : MONNAIE DE L'OFFRE
- ARTICLE 15 : DOCUMENTS ATTESTANT L'ADMISSIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE
- ARTICLE 16 : DOCUMENTS ATTESTANT L'ADMISSIBILITE DES FOURNITURES
- ARTICLE 17 : DOCUMENTS ATTESTANT DE LA CONFORMITE DES FOURNITURES
- ARTICLE 18 : DOCUMENTS ATTESTANT LA QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE
- ARTICLE 19 : CAUTION DE SOUMISSION
- ARTICLE 20 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
- ARTICLE 21 : FORME ET SIGNATURE DES OFFRES

## **CHAPITRE IV : DEPOT DES OFFRES**

- ARTICLE 22 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES
- ARTICLE 23 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES
- ARTICLE 24 : OFFRES HORS DELAI
- ARTICLE 25 : MODIFICATION, SUBSTITUTION ET RETRAIT DES OFFRES

## **CHAPITRE V : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

- ARTICLE 26 : OUVERTURE DES PLIS ET RECOURS
- ARTICLE 27 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE
- ARTICLE 28 : ECLAIRCISSEMENT SUR LES OFFRES ET CONTACTS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 29 : CONFORMITE DES OFFRES
- ARTICLE 30 : EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE
- ARTICLE 31 : QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE
- ARTICLE 32 : CORRECTION DES ERREURS
- ARTICLE 33 : EVALUATION DES OFFRES AU PLAN FINANCIER
- ARTICLE 34 : COMPARAISON DES OFFRES

## **CHAPITRE VI : ATTRIBUTION DU MARCHE**

- ARTICLE 35 : ATTRIBUTION
- ARTICLE 36 : DROIT DU MAITRE D'OUVRAGE DE DECLARER UN APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX OU D'ANNULER UNE PROCEDURE
- ARTICLE 37 : DROIT DE MODIFICATION DES QUANTITES LORS DE L'ATTRIBUTION
- ARTICLE 38 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE
- ARTICLE 39 : PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RECOURS
- ARTICLE 40 : SIGNATURE DU MARCHE
- ARTICLE 41 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF



## **Article 1 : Portée de la soumission**

1.1 Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'équipement en matériels pour les Services Centraux du MINPMEESA en deux lots procédure d'urgence).

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendrier.

## **Article 2 : Financement**

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert est financée par le Budget d'Investissement Public 2019 du MINPMEESA, Imputation budgétaire : n°5339 514 02 340010 2276 et 5339514023400102276.

## **Article 3: Fraude et corruption**

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

En vertu de ce principe:

a. Les définitions ci-après sont admises :

Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché;
  - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché.
  - iii. Sont considérés comme « pratique collusives », toutes formes d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix et des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence; et
  - iv. "Pratiques collusives" désignent toutes Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
  - v. Le 'conflit d'intérêt' est tout situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.
- b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

## **Article 4: Candidats admis à concourir**

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après:
  - a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
  - b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
    - i. s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
    - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, cela ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
    - iii. Le Maître d'Ouvrage possède des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.
  - c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
  - d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas

sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

#### **Article5: Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

#### **Article 6: Qualification du Soumissionnaire**

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :
  - a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.
  - b. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant:

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes:
  - a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement;
  - b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
  - c. La nature du groupement (conjoints ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme;
  - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché;
  - e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour, démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

#### **B. Dossier d'Appel d'Offres**

##### **Article7:Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

- 7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :
  - L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
  - Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
  - Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le Descriptif de la fourniture qui comprend :

  - La liste des fournitures et services connexes ;
  - Les spécifications techniques ;
  - Le cadre du Bordereau des prix unitaires ;
  - Le détail estimatif ;
  - Le sous-détail des prix unitaires ;
  - Le modèle de lettre de soumission ;
  - Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités ;
  - Le modèle de caution de soumission ;
  - Le modèle de cautionnement définitif ;
  - Le modèle de caution de retenue de garantie ;
  - Modèle de marché ;
  - La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances

- autorisés à émettre des cautions.
- 7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

#### Article8: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

- 8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO. L'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.
- Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.
- 8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.
- 8.3. Le recours doit être adressé à l'Autorité Contractante avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission :
- Il doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;
- 8.4. L'Autorité Contractante dispose de Cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### Article9: Modification du Dossier d'Appel d'Offres

- 9.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à l'Autorité Contractante par écrit.
- 9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

### C. Préparation des Offres

#### Article10:Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation des offres. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel d'Offres.

#### Article11:Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante ou le maître d'ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### Article12:Documents constitutifs de l'offre

- 12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes:
- a. *Volume 1 : Dossier administratif*
- Il comprend :
- i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire:
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
  - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
  - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. *Volume 2: Offre technique*

b.1. *Les renseignements sur les qualifications*

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires conformément aux articles l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. *Méthodologie propositions techniques*

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment:

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations;

**b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir:

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
2. Le descriptif des fournitures.

**c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli;
3. Le Détail estimatif dûment rempli;
4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

**Article13:Prix de l'offre**

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante:

- i Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisées dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures;
- ii Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué;
- iii Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

**Article14:Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA

**Article15:Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

**Article16:Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

16.1. En application des dispositions de l'article 5du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'i les propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

**Article17: Documents attestant de la conformité des fournitures**

17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

17.2. Ces preuves, peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes,

démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisé au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont实质上 équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

#### Article18:Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage:

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun;
- b. Que le Soumissionnaire à la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

#### Article19:Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie:

a. Si le Soumissionnaire :

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre; ou
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu:

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO;
- ii ou Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO ;
- iii Refuse de recevoir la notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

#### Article 20:Délai de validité des offres

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 21: Forme et signature de l'offre**

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article n 6.1(a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures:

- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée conformément aux disposition des articles 24 et 25 du RGAO.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 21 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

#### **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 24 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres**

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre parle Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

## E. Ouverture des plis et évaluation des offres

### Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais/*en cas d'ouverture des offres financières* et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 26.5. Il est établi, séance tenante un procès verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillett de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.
- L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillett qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

### Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

### Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

- 28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation

des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### **Article 29 : Conformité des offres**

29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La Sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omissions substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles:

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché; ou
- b. Qui limite, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité Contractante, du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Ouvrage Délégué ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché;
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### **Article 30:Evaluation de l'offre technique**

30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'éjecter l'offre en question.

#### **Article 31 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### **Article 32 : Correction des erreurs**

32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous- commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

#### **Article 33 : Evaluation des offres au plan financier**

33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après:

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 31 du RGAO;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 12.3 du RGAO;

33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

#### **Article 34 : Comparaison des offres**

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 32.3 du RGAO.

### **F. Attribution du Marché**

#### **Article 35:Attribution**

35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

35.3 Toute attribution des marchés de fourniture se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

**Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure**  
L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

#### **Article 37: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché**

L'Autorité Contractante, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **Article 38 : Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

#### **Article 39: Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

39.1. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée , avec une indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics habilitée.

39.2. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de Cinq(5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès- verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

39.3. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

39.5. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de Cinq(05) jours ouvrables après la publication des résultats.

#### **Article 40: Signature du marché**

40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les Cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

#### **Article 41: Cautionnement définitif**

- 41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 41.2. Le cautionnement dont le taux de variation entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail -Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'EDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE n° 3 :

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES  
(RPAO)

MARS 2019

# REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Références du RGAO	Généralités						
1.1	<p><b>Descriptif des fournitures</b>  <i>Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'équipement en matériels pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Désignation</th><th style="text-align: center; padding: 5px;">Montant prévisionnel TTC</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Equipement en matériels informatique</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">44 000 000</td></tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Acquisition en équipement de communication</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">37 787 000</td></tr> </tbody> </table> <p>Nom et adresse de l'Autorité Contractante : MINPMEESA      Référence de l'appel d'offres : <i>Appel d'Offres National Ouvert</i></p>	Désignation	Montant prévisionnel TTC	Equipement en matériels informatique	44 000 000	Acquisition en équipement de communication	37 787 000
Désignation	Montant prévisionnel TTC						
Equipement en matériels informatique	44 000 000						
Acquisition en équipement de communication	37 787 000						
1.2.	Délai de livraison : trente (30) jours						
1.3.	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : <i>Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat</i>						
2.1.	Source de financement : <i>BIP du MINPMEESA, Exercice 2019, Imputation budgétaire n° 5339511064514152276 et 5339511064514152271.</i>						
4.1.	Liste des candidats pré qualifiés : Non Applicable.						
4.2.	<p><b>Critères</b>  <b>Critères éliminatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Absence d'une pièce du dossier administratif ou non-conformité après 48 heures ;</li> <li>2. Absence de la caution de soumission ;</li> <li>3. Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;</li> <li>4. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et son absence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le MINMAP ;</li> <li>5. N'avoir pas obtenu au moins 6/7 Oui des critères essentiels ;</li> <li>6. Non-respect de 70% des spécifications techniques non majeures ;</li> <li>7. Non-respect d'un des critères techniques majeurs suivants :</li> </ul> <p><b>Critères essentiels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. La présentation générale des offres (sommaires, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;</li> <li>2. Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires (au moins une au cours des cinq dernières années) ;</li> <li>3. Le service après-vente (disponibilité de stock des pièces de rechange, personnel technique et engagement d'assurer le service après-vente) ;</li> <li>4. Le planning et le délai de livraison ≤ trente (30) jours ;</li> <li>5. Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Descriptif de la Fourniture paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page) ;</li> <li>6. La période de garantie ≥ à 12 mois.</li> <li>7. Proposition technique</li> </ul>						
5.1.	Critères de provenance des fournitures : <i>- Origine Européenne, Américaine, Asiatique ou Africaine</i>						
6.2	En cas de regroupement de fournisseurs : Non applicable						



10	Langue de l'offre : Français ou anglais
	<p>La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée être groupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>L'ENVELOPPE EXTERIEURE</b></p> <p>Les plis contenant les soumissions comportent une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :</p> <p><b>«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ____ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU ____ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE D'URGENCE) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»</b></p> <p><b>LES ENVELOPPES INTERIEURES</b></p> <p>L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :</p> <p style="text-align: center;"><b>ENVELOPPE A : DOSSIER ADMINISTRATIF</b></p> <p>Une première enveloppe cachetée dite « Enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention :</p> <p><b>«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ____ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU ____ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE D'URGENCE) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»</b></p> <p class="list-item-l1">a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint) ;</p> <p class="list-item-l1">b. L'accord de groupement, le cas échéant ;</p> <p class="list-item-l1">c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</p> <p class="list-item-l1">d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres ;</p> <p class="list-item-l1">e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p class="list-item-l1">f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Cinquante mille (50 000) F CFA non remboursable ;</p> <p class="list-item-l1">g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) de francs CFA pour le lot 1 et sept cent mille (700 000) pour le lot 2 et d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p class="list-item-l1">h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation;</p> <p>De plus, les soumissionnaires installés au Cameroun devront produire les pièces ci-après :</p> <p class="list-item-l1">i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</p> <p class="list-item-l1">j. Une attestation de non redevance datant de moins de trois mois ;</p> <p class="list-item-l1">k. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g, i étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.</p>

13.1.	[Préciser l'incoterm, le lieu ou port de terme de commerce utilisé.] Non applicable
13.2.	Les prix du marché ne sont pas révisables.
14	Monnaie(s)de l'offre du pays de l'Autorité Contractante (francs CFA) :
17.3	Période de garantie prévue pour les fournitures: Six (06) mois

#### **Préparation et dépôt des offres**

19.1	Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI et dont la liste figure à la pièce 11 du DAO
20.1	Période de validité des offres <i>La période de validité des offres est de Quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.</i>
22.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées Sept (07) exemplaires dont un original et six(06) copies.
23.2.	Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, déposés au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le _____ à 13 heures précises, heure locale
26.1.	L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINPMEESA, dans la salle des conférences, porte 237 de l'Immeuble Ministériel dit « Immeuble Rose ». Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.
	<b>Attribution du marché</b>
35.1	<i>Le marché sera attribué au soumissionnaire dont les offres auront satisfait tous les critères éliminatoires et dont l'offre financière sera jugée la moins-disante.</i>



REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail -Patrie

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work -Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'EDÉA EN DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE N° 4 :  
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)

MARS 2019

# SOMMAIRE CCAP

## CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE
- ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 5: NORMES
- ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- ARTICLE 8: COMMUNICATION
- ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE
- ARTICLE 10: MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES
- ARTICLE 11: MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

- ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS
- ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHÉ
- ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX
- ARTICLE 16: FORMULATION DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX
- ARTICLE 17: FORMATION D'ACTUALISATION DES PRIX
- ARTICLE 18 : AVANCE
- ARTICLE 19 : PAIEMENT
- ARTICLE 20 : INTERETS MORATOIRES
- ARTICLE 21 : PENALITE DE RETARD
- ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- ARTICLE 23 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DES MARCHES

## CHAPITRE III : EXECUTION DU MARCHE

- ARTICLE 24 : BREVET
- ARTICLE 25 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
- ARTICLE 26 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCE
- ARTICLE 28: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES
- ARTICLE 29: SERVICE APRES-VENTE ET COSOMMABLES

## CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- ARTICLE 30 : DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE
- ARTICLE 31 : RECEPTION PROVISOIRE
- ARTICLE 32 : DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA RECEPTION PROVISOIRE
- ARTICLE 33 : DELAI DE GARANTIE
- ARTICLE 34: RECEPTION DEFINITIVE

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 35 : RESILIATION DU MARCHE
- ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE
- ARTICLE 37 : DIFFERENDS ET LITIGES
- ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE
- ARTICLE 39 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

## CHAPITRE I : GENERALITES

## ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE

**ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ**  
Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'équipement en matériels pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots (procédure d'urgence).

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des équipements, le transport, la manutention et la mise en service pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots.

#### **ARTICLE 2: PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ**

**ARTICLE 2: PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ**  
Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N° /AONO/MINPMEESA/CIMPM/2019 DU \_\_\_\_\_ relatif à l'équipement en matériels pour la Pépinière Nationale Pilote de Référence des Entreprises d'Edéa en deux lots (procédure d'urgence) conformément au décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 3 : DEFINITIONS ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT**

### ARTICLE 3 : DEFINITIONS, ATTRIBUTION

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé ce qui suit :

- L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage du présent marché est le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copie au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
  - Les attributions de Chef de Service seront exercées par le Directeur des Affaires Générales du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).
  - Les attributions de l'Ingénieur seront exercées par le Chef de la Cellule informatique du MINPMEESA; il doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques et les refuser si elles ne sont pas conformes.

décrivées par le présent marché, les approuver ou les refuser si elles ne sont pas conformes. L'Ingénieur doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrivées par le présent marché, les approuver ou les refuser si elles ne sont pas conformes.

### 3.2 Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés, sont désignés comme suit :

**Autorité chargée des engagements, de la liquidation et de l'ordonnancement du présent marché :**

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

#### **Comptable chargé des paiements :**

Le Trésorier Payeur Général de Yaoundé

#### **ARTICLE 4: LANGUE LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES**

#### **ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION**

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.  
4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du contrat, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## ARTICLE 5: NORMES

**ARTICLE 5: NORMES**  
5.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le descriptif des fournitures et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme faisant autorité en la matière est applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité:

1. La lettre de soumission;
2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Descriptif des Fournitures (DF);
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires.

## **ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
2. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
3. Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
4. Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
5. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
6. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
7. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion de changements des conditions économiques des marchés publics ;
8. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
9. Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2019 ;
10. lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés) ;
11. Textes régissant les corps de métiers ;
12. Autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

## **ARTICLE 8: COMMUNICATION**

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où l'Autorité Contractante en est le destinataire : Monsieur le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.
- b. Dans le cas où le fournisseur en est le destinataire : (à préciser).
- c. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat avec copie adressée dans les mêmes délais à l'Ingénieur du Projet.

Le fournisseur adressera toute notification écrite ou correspondance au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service du marché.

## **ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE**

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1- L'ordre de service de commencer les prestations, est signé et notifié par l'Autorité Contractante avec copie au Chef de Service des Marchés, à l'ingénieur et à l'Organisme Payeur.

9.2- Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de Service, à l'Ingénieur et l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante.

9.4- Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Contractante et à l'Ingénieur.

9.5- Les ordres de service de suspension et de reprise sont signés et notifiés par l'Autorité Contractante.

9.6- S'agissant des ordres de service signés par l'Autorités Contractant et notifiés par le Maitre d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de transmission pat l'Autorité Contractante constate la carence du Maitre d'Ouvrage, se substitue à lui et procède à ladite notification.

## ARTICLE 10 : Marchés à tranches conditionnelles

### NON APPLICABLE

## ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du Marché .En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2Toutemodificationunilatéraleapportéeauxpropositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous ou d'application de pénalités.

11.3Le fournisseur utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

11.4 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

## ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

### 12.1 Caution de bonne exécution

La caution de bonne exécution est fixée à 5% du montant TTC du contrat. La caution de bonne exécution sera restituée dans un délai d'un an, après le résultat de la réception des fournitures, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur. Elle peut être remplacée par une caution d'égal montant délivrée par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

### 12.2 Retenue de garantie

Il y aura une retenue de garantie, elle est fixée à 10% du montant TTC du contrat. Elle sera restituée dans un délai d'un mois, après le résultat de la réception définitive des fournitures.

## ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHE

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de l'IR : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Net à percevoir : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA

## ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT



Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_ après signature du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

#### **ARTICLE 15 : REVISION DES PRIX**

Les prix sont fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 16 : FORMULATION DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX**

#### **ARTICLE 17 : FORMULATION D'ACTUALISATION DES PRIX**

#### **ARTICLE 18 : AVANCE**

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage dans le cadre du présent Marché.

#### **ARTICLE 19 : PAIEMENT**

Les paiements seront effectués dès réception des fournitures, sur présentation des factures accompagnées des pièces ci-après, visées du MINPMEESA :

- Le PV de réception ;
- Le contrat signé et enregistré ;
- Caution de Bonne exécution.

#### **ARTICLE 20 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n° 2018 / 366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 21 : PENALITE DE RETARD**

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base avec ses pénalités de retard.

#### **ARTICLE 22: REGIME FISCAL ET DOUANIER**

Sur le plan fiscal, le marché est soumis à La loi 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 et la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2018.

#### **ARTICLE 23: TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE**

Sept (07) exemplaires originaux du Contrat seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE III : EXECUTION DU MARCHE**

#### **ARTICLE 24 : BREVET**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **ARTICLE 25 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

##### **25.1. Lieu de livraison**

Le matériel faisant l'objet du présent Appel d'Offres sera livré Edea.

##### **25.2. Délai de livraison**

Le délai de livraison ne devra pas excéder **trente (30) jours maximum** à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du présent marché par le chef de service du marché.

## **ARTICLE 26 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISEUR**

### **26.1 Rôles et responsabilités du maître d'ouvrage**

Il est chargé de l'ordonnancement et du paiement du présent marché.

### **26.2 Rôles et responsabilités du cocontractant**

1. Le Cocontractant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

2. Pendant la durée du contrat, le Cocontractant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

3. Le Cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le Cocontractant au cours de l'exécution du contrat ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

## **ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCE**

### **27.1. Transport**

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### **27.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

## **ARTICLE 28 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

### **NON APPLICABLE**

## **ARTICLE 29: SERVICE APRES-VENTE**

Le co-contractant devra assurer le service après-vente des équipements durant la période de garantie qui est de six (06) mois, au-delà de la période de garantie, le co-contractant s'engage à assurer, dès commande, un service après-vente conforme au contrat de maintenance à soumettre par le co-contractant au Maître d'Ouvrage.

## **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

### **ARTICLE 30 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE**

Le co-contractant devra dans un délai de dix(10) jours au moins avant la réception provisoire produire les documents ci-après :

- La notification de livraison ;
- Le manuel d'utilisation ;
- Le Certificat d'origine ;
- Le certificat de garantie.

## **ARTICLE 31 : RECEPTION PROVISOIRE**

La réception provisoire sera effectuée au Garage Administratif Central à Yaoundé, et en présence du Cocontractant et à ses frais, par la Commission de réception composée comme suit :

- Le Maître d'Ouvrage ..... Président
- Le Coordonateur de la Pépinière..... Membre
- Le Comptable du cabinet /MINPMEESA ..... Membre
- Le Chef de Service du Marché ..... Membre
- Le Fournisseur ou son représentant..... Membre
- L'Ingénieur du marché ..... Rapporteur

La commission est convoquée à la réception par courrier au moins trois (03) jours avant la date de la réception. La Commission de réception dont l'analyse s'appuiera sur le rapport de la réception technique de l'ingénieur du Marché, vérifiera la qualité et la conformité des fournitures livrées, par

rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif des Fournitures et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non conformité, le Fournisseur sera invité à remplacer le matériel incriminé. En cas de conformité, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le Cocontractant de l'Administration.

La réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

## **ARTICLE 32 : DOCUMENTS A FOURNIR APRES LA RECEPTION PROVISOIRE NON APPLICABLE**

## **ARTICLE 33 : PERIODE DE GARANTIE**

33.1 Le délai de garantie est de six (06) mois à compter de la date de la réception provisoire.

33.2 Pendant cette période, le co-contractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire, assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par l'utilisateur et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives à des vices de construction ou à des défauts de fabrication. Il reste entendu que le co-contractant supportera les frais de réparation résultant d'un vice de construction ou d'un défaut de fabrication.

## **ARTICLE 34: RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive concerne est conditionnée par la remise d'un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le fournisseur. La procédure de réception définitive est constituée des mêmes intervenants que celle de la réception provisoire. La réception définitive marque la fin du Contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitive par le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant clôt définitivement le Marché.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 35 : RESILIATION DU MARCHE**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et notamment dans l'un des cas de :

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture ;
- Défaillance du fournisseur.

### **ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du dixième (10ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprecier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

### **ARTICLE 37 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

### **ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE**

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités diffusés par les soins de l'autorité contractante.

### **ARTICLE 39 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace - Work - Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

## TENDERS BOARD

# APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

## FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2019

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

## PIECE n° 5 :

## **DESCRIPTIF DES FOURNITURES(DF)**

MARS 2019

# LOT1

Caractéristiques principales minimales	Quantités	Livraison	
		Délais	Lieu
<b>Ordinateur desktop</b>			
Windows 10 pro 64bits avec licence.Pc All-in-One. Taille de l'écran: 54,6 cm (21.5"), Type Hd: Full Hd, Résolution de l'écran: 1920 x 1080 pixels, Forme d'écran: Plat. Famille de processeur: Intel® Core™ i3 de 8e génération, Fréquence du processeur: 3 Ghz. Mémoire interne: 8 Go, Type de mémoire interne: Ddr4-SDRAM. Capacité totale de stockage: 256 Go, Supports de stockage: Ssd. Appareil photo intégré. Lecteur optique: Dvd±RW. Système d'exploitation(CD): Windows 10 Pro. Couleur du produit: Noir, Argent Système d'exploitation	05	30 jours	MINPMEESA
<b>Imprimantes couleurs</b>			
Tout-en-un Laser Impression, copie, scan, fax A3, A4, A5, A6,B5, enveloppes. 1 port USB 2.0 haut débit; 1 port hôte USB; 1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T; 1 port sans fil 802.11b/g/n; Port USB Easy-access Jusqu'à 80 000 pages • Garantie 1 an	02	30 jours	MINPMEESA
<b>Convertisseur optique</b>			
32 E1 Fiber Optical Multiplexer with Ethernet(32 ports)	02	30 jours	MINPMEESA
<b>Switch</b>			
• Cisco Catalyst 3650 Series • Stackable, Layer 2 and 3, 160 Gbps • Multigigabittechnology • PoE, PoE+ • Supports Cisco DNA and SD-Access • Enhanced Limited Lifetime Warranty (E-LLW)	2	30 jours	MINPMEESA
<b>Routeur Cisco</b>			
890 Series • Ready for Cisco Intelligent WAN • Switch and router in one device • Run multiple applications simultaneously • High-performance, high-application experience • Support for 802.11a/b/g/n and 4G LTE	02	30 jours	MINPMEESA
<b>IPBX Panasonic</b>			
Option for Analogue, Digital or IP. Built-in Voicemail Built-in Call Recording (IP Only) The system is ideal for a small / Medium business as you can configure the unit to your current requirements then build it as your company grows. Expand from 6 extensions, up to 288 extensions with Expansion Units	1	30 jours	MINPMEESA



<b>Rouleau de câble UTP CAT7</b>			
Câble Monobrin RJ45 catégorie 7 S/FTP	5	30 jours	MINPMEESA
<b>Rouleau Câble RJ11</b>			
Câble réseau mcl Câble RJ11 6P/4C	03	30 jours	MINPMEESA
<b>Antivirus</b>			
ANTIVIRUS 3 postes	03	30 jours	MINPMEESA
<b>Licence Microsoft</b>			
Microsoft Office Professionnel	10	30 jours	MINPMEESA
<b>Onduleur</b>			
Smart-UPS APC 1 000 VA, écran LCD, 230 V	05	30 jours	MINPMEESA
<b>Logiciel de Modélisation</b>			
3Ds max version 2017	01	30 jours	MINPMEESA
<b>Logiciel de transfert</b>			
Fusion 360 avec licence pour 2 postes au moins	01	30 jours	MINPMEESA
<b>Imprimante 3D Double intrusion</b>			
Volume d'impression (mm) 330 x 240 x 300 Matériaux ABS, PLA, HIPS, PVA, PETG, nylon, composites Épaisseur min. d'une couche (µm) 20 Connexion USB, Ethernet, Wifi Technologie FDM Diamètre du filament (mm) 2,85 Open source Oui Compatible avec des matériaux tiers Oui Plateau chauffant Oui Vitesse d'impression – Livrée avec 02 jeux complets de consommables	01	30 jours	MINPMEESA
<b>Imprimante 3D Résine</b>			
Volume d'impression (mm) 145 x 145 x 175 Matériaux Résine Épaisseur min. d'une couche (µm) 25 Connexion USB, Wifi, Ethernet	01	30 jours	MINPMEESA
<b>Régulateurs de tension</b>			
Régulateur de tension 220 -230V	15	30 JOURS	MINPMEESA

## LOT 2 : EQUIPEMENT EN MATERIEL DE COMMUNICATION

Caractéristiques principales minimales	Quantités	Livraison	
		Délais	Lieu
<b>ÉCRAN LED HD DE 50"</b>			
Diagonale : 127cm / 50" Mode de son (Utilisateur, Musique ou Parole) Résolution : Full HD 1920 x 1080 Amplificateur numérique : Class-D-Amp Contrôle automatique du niveau sonore (AVC) Surround : oui Compatible Dolby digital plus Fonction arrêt sur image 2 haut parleurs 8w lecteur USB vidéo / photo / musique 2 sorties HDMI Mode ECO Mise en veille programmable Aquos Link : oui CEC Standard : oui 1 périphérique 1 USB Arrêt automatique Bouton Eco sur la télécommande : menu économie d'énergie Rétroéclairage LED / CCFL Dimension : 668.40 x 1124.60 x 62 (H x L x P) Poids : 14.70kg	01	30 jours	MINPMEESA
<b>Livré avec support de fixation mural</b>			
<b>WEBCAM DE VISIOCONFÉRENCE</b>			
Caméra Full HD 1080p30 Objectif grand angle avec champ de vision de 90° Zoom numérique jusqu'à 4x Auto-focus/Contrôle de gain automatique Interface Audio 2 in 2 out <ul style="list-style-type: none"><li>• Interface video 2 in 2 out (including 1 in from built-in camera)</li></ul>	02	30 jours	MINPMEESA
<b>TÉLÉPHONE D'AUDIOCONFÉRENCE</b>			
Réduction avancée du bruit Processeur audio HDConference Distribution Echo Cancellation Intelligence acoustique adaptive 3 micros avec captation à 360° Technologie «first mic priority»	02	30 jours	MINPMEESA
<b>PLATE-FORME UNIVERSELLE DE VIDEOCONFERENCE</b>			
MCU du secteur prenant en charge le transcodage 1080p60 universel fournissent une expérience de vidéoconférence ultime aux participants. H.264 High Profile réduit la bande passante de 50% AAC-LD permet un effet audio de qualité CD et la localisation du son sur trois canaux Transcodage intelligent pour le partage de contenu entre différents types d'appareils	1	30 jours	MINPMEESA
<b>LOGICIEL SERVEUR</b>			



Logiciel de gestion de l'infrastructure de telepresence	01	30 jours	MINPMEESA
<b>LOGICIEL CLIENT</b>			
Logiciel client pour connecter et gérer les terminaux PC, Laptop, smartphones Compte 10 utilisateurs, 1 VMR (virtual meeting room) et jusqu'à 8 participants simultanés par appel > Console d'administration et annuaire centralisé > Envoi d'invitations illimité > Escalade automatique en multi-participants > Sécurité et traversée de pare-feu : médias et signalisation chiffrés, AES 128 bits, traversée de pare-feu automatique, aucune adresse IP publique requise, prise en charge du proxy Web > Navigateurs pris en charge : Google Chrome, Internet Explorer® 11 > Appareils mobiles pris en charge : Android™, version 7.0 ou plus, Ios, version 10.0 ou plus > Systèmes pris en charge : Mac OS X® 10.10+, Windows 7, 8, 8.1 et 10, Intel Core™ i5 1.6 GHz ou plus, 4 Go RAM	01	30 jours	MINPMEESA
<b>REGIE DE PRODUCTION VIDEO TOUT EN UN</b>			
INTERFACE TACTILE INTUITIVE SANS FORMATION PRÉALABLE JUSQU'À 4 CAMÉRAS SD/HD SDI + 1 ENTRÉE DVID EN OPTION INCrustation GRAPHIQUE HABILLAGE PERSONNALISÉ + MEDIA LIST ENREGISTREMENT NATIF SUR DISQUE INTERNE OU EXTERNE STREAMING LIVE + VOD MP4 H.264 / YOUTUBE, DAILYMOTIO COMPATIBLE AVEC UNE LARGE GAMME DE CAMÉRAS : SD, SD-SDI, HD-SDI... CAPTEUR DE SON (TIGE ET MICRO)	01	30 jours	MINPMEESA
<b>ENREGISTREUR COMPACT DOUBLE FLUX</b>			
RESOLUTION D'ENTREES SUPPORTÉES VGA : 800*600, 1024*768, 1680*1050, 1600*1200 HDMI : 800*600, 1024*768, 1280*720p, 1680*1050 3G-SDI : 720p, 1080p <b>STREAMING</b> RTP Unicast/Multicast. Streaming direct point à point (Intranet) RTMP (Internet streaming) <b>CONNECTIQUES</b> Channel 1 3G SDI IN, HDMI IN, 3G SDI LOOP THRU Channel 2 VGA IN, LOOP THRU IN, HDMI IN <b>AUDIO ANALOG</b> Line IN, MIC IN HDMI OUT, LAN 1, LAN 2, USB 1, USB 2, REMOTE <b>COMPRESSION/TRAITEMENT SIGNAUX</b> Vidéo : H.264 360p/720p/1080p – Audio : AAC stéréo Bit rate : 200 à 10 000 kbps Format des fichiers video enregistrés : MP4 Format des extractions slides : JPEG (1024*768) <b>PILOTAGE – ACCES AUX CONTENUS</b> Contrôle par une page web avec une interface conviviale et facile à utiliser Module de pilotage IP / RS-232 pour systèmes AV Récupération des contenus : Copie USB,	01	30 jours	MINPMEESA

Transfert FTP Manuel/automatique			
Kit rack 1U inclus Consommation moyenne : 16 W			
<b>PAIRES DE MICROPHONE SANS FIL AVEC BASE</b>			
Principe du transducteur :dynamique Directivité : supercardioïde Réponse en fréquence : 40.....18000 Hz Sensibilité (champ libre, circuit ouvert, 1 kHz) :2,8Mv/Pa Impédance nominale : 350 Ohm Impédance de charge minimale : 1000 Ohm Connecteur XLR-3 Dimensions : 47 x 186 mm Poids : 365	02	30 jours	MINPMEESA
<b>CONSOLE DE MIXAGE AUDIO / VIDEO</b>			
Console 16 pistes et 04 canaux	01	30 jours	MINPMEESA
<b>ENCEINTES ACCOUSTIQUES</b>			
Enceintes deux voix	08	30 jours	MINPMEESA
<b>TREPIED POUR ENCEINTE</b>			
	08	30 jours	MINPMEESA
<b>PORTE MICRO POUR TABLE</b>			
	01	30 jours	MINPMEESA
<b>CABLE DE CONNEXION</b>			
Câble de connexion audio livrée avec jack	08	30 jours	MINPMEESA
<b>LECTEUR DVD-RW</b>			
	01	30 jours	MINPMEESA
<b>BOITE DE DVD VIERGE</b>			
Boite de pièces	01	30 JOURS	MINPMEESA
<b>PARASURGE</b>			
	05	30 jours	MINPMEESA
<b>REGULATEUR DE TENSION</b>			
	05	30 jours	MINPMEESA
<b>MICRO SANS FIL DE TABLE</b>			
MICROPHONES RECHARGEABLES LIVRES AVEC STATION DE RECHARGE	12	30 jours	MINPMEESA
<b>KIT DE MAINTENANCE ELECTRONIQUE</b>			
20 -30 OUTILE	01	30 jours	MINPMEESA
<b>TREPIED POUR MICRO</b>			
	03	30 jours	MINPMEESA
<b>CABLES HDMI/HDMI</b>			
CABLES 6-10m HD 4K	02		
<b>CABLES HDMI/HDMI</b>			
CABLES 2-5m HD 4K			
<b>CONVERTEUR HDI/VGA</b>			
	02	30 jours	MINPMEESA
<b>CONVERTEUR/DVI</b>			
	02	30 jours	MINPMEESA
<b>CONVERTEUR HDMI/USB</b>			
	02	30 jours	MINPMEESA
<b>ROULEAUX</b>			
ROULEAU DE 100m TRIPHASE AVEC TROIS FICHE FEMELLES	02	30 jours	MINPMEESA



**REPUBLICUE DU CAMEROUN**  
*Paix - Travail -Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

# APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

## TENDERS BOARD

N° /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

#### **(PROCEDURE D'URGENCE)**

## FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2019

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

**PIECE n° 6 :**  
**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

MARS 2019

# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

## LOT 1

Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
Ordinateurs deskto p à..... francs hors TVA	U	
Imprimantes couleur à..... francs hors TVA	U	
Convertisseur optique à..... francs hors TVA	U	
Switch à..... francs hors TVA	U	
Routeur cisco à..... francs hors TVA	U	
IPBX Panasonic à..... francs hors TVA	U	
Rouleau de câble UTP CAT7 à..... francs hors TVA	U	
Rouleau Câble RJ11 à..... francs hors TVA	U	
Antivirus à..... francs hors TVA	U	
Licence Microsoft à..... francs hors TVA	U	
Onduleur à..... francs hors TVA	U	
Logiciel de Modélisation à..... francs hors TVA	U	
Logiciel de transfert à..... francs hors TVA	U	
Imprimante 3D Double intrusion à..... francs hors TVA	U	
Imprimante 3D Résine à..... francs hors TVA	U	
Régulateur de tension à..... francs hors TVA	U	



Nom du Soumissionnaire.....  
Signature .....

Date .....

## Lot 2

Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
ECRAN LED HD DE 50" à..... francs hors TVA	U	
WEBCAM VISIOCONFERENCE à..... francs hors TVA	U	
TELEPHONE D'AUDIO CONFERENCE à..... francs hors TVA	U	
PLATE-FORME UNIVERSELLE DE VIDEO CONFERENCE à..... francs hors TVA	U	
Routeur cisco à..... francs hors TVA	U	
LOGICIEL SERVEUR à..... francs hors TVA	U	
LOGICIEL CLIENT à..... francs hors TVA	U	
REGIE DE PRODUCTION VIDEO TOUT EN UN à..... francs hors TVA	U	
ENREGISTREUR COMPACT DOUBLE FLUX à..... francs hors TVA	U	
PAIRES DE MICROPHONE SANS FIL AVEC BASE à..... francs hors TVA	U	
CONSOLE DE MIXAGE AUDIO/VIDEO à..... francs hors TVA	U	
ENCEINTE ACCOUSTIQUES à..... francs hors TVA	U	
TREPIED POUR ENCEINTE à..... francs hors TVA	U	
PORTE MICRO POUR TABLE à..... francs hors TVA	U	
CABLE DE CONNEXION à..... francs hors TVA	U	

BOITE DE DVD-RW à..... francs hors TVA	U	
PARASURGE à..... francs hors TVA	U	
REGULATEURS DE TENSION à..... francs hors TVA	U	
MICRO SANS FILS DE TABLE à..... francs hors TVA	U	
KIT DE MAINTENANCE ELECTRONIQUE à..... francs hors TVA	U	
TRIPIED POUR MICRO à..... francs hors TVA	U	
CABLES HDMI/HDMI à..... francs hors TVA	U	
CABLES HDMI/HDMI à..... francs hors TVA	U	
CONVERTEUR HDMI/VGA à..... francs hors TVA	U	
CONVERTEUR HDMI/DVI à..... francs hors TVA	U	
CONVERTEUR HDMI/USB à..... francs hors TVA	U	
Rouleau à..... francs hors TVA	U	

Nom du Soumissionnaire.....

Signature .....

Date .....

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail -Patrie

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work -Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'EDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE n° 7 :  
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

MARS 2019

# DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

## Lot 1

N°	Désignation	Descriptif	Unité	Qté	PU	PT HTVA
1	Ordinateur desktop		U	05		
2	Imprimantes couleurs		U	02		
3	Convertisseur optique		U	02		
4	Switch		U	02		
5	Routeur Cisco		U	02		
6	IPBX Panasonic		U	01		
7	Rouleau de câble UTP CAT7		U	05		
8	Rouleau Câble RJ11		U	03		
9	Antivirus		U	03		
10	Licence Microsoft		U	10		
11	Onduleur		U	5		
12	Logiciel de Modélisation		U	1		
13	Logiciel de transfert		U	1		
14	Imprimante 3D Double intrusion		U	1		
15	Imprimante 3D Résine		U	1		
<b>TOTAL HTVA</b>						
<b>TVA (19,25%)</b>						
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>						
<b>NET À MANDATER (A-C)</b>						
<b>TOTAL TTC (A+B)</b>						

Nom du Soumissionnaire.....

Signature .....

Date .....

REPUBLIC DU CAMEROUN  
*Paix - Travail -Patrie*

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE n° 8 :  
SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

MARS 2019

## Lot 2

N°	Désignation	Descriptif	Unité	Qté	PU	PT HTVA
1	WEBCAM DE VISIOCONFÉRENCE		U	05		
2	TÉLÉPHONE D'AUDIOCONFÉRENCE		U	02		
3	PLATE-FORME UNIVERSELLE DE VIDEOCONFERENCE		U	02		
4	LOGICIEL SERVEUR		U	02		
5	LOGICIEL CLIENT		U	02		
6	REGIE DE PRODUCTION VIDEO TOUT EN UN		U	01		
7	ENREGISTREUR COMPACT DOUBLE FLUX		U	05		
8	PAIRES DE MICROPHONE SANS FIL AVEC BASE		U	03		
9	CONSOLE DE MIXAGE AUDIO / VIDEO		U	03		
10	ENCEINTES ACCOUSTIQUES		U	10		
11	TREPIED POUR ENCEINTE		U	5		
12	PORTE MICRO POUR TABLE		U	1		
13	CABLE DE CONNEXION		U	1		
14	LECTEUR DVD – RW		U	1		
15	BOITE DE DVD VIERGES		U	1		
16	PARASURGE		U			
17	REGULATEURS DE TENSION		U			
18	MICRO SANS FILS DE TABLE		U			
19	KIT DE MAINTENANCE ELECTRONIQUE		U			
20	TREPIED POUR MICRO		U			
21	CABLES HDMI/HDMI		U			
22	CABLES HDMI/HDMI		U			
23	CONVERTEUR HDMI/VGA		U			
24	CONVERTEUR HDMI/DVI		U			
25	CABLES HDMI/USB		U			
26	ROULEAUX		U			
27	WEBCAM DE VISIOCONFÉRENCE		U			
<b>TOTAL HTVA</b>						
<b>TVA (19,25%)</b>						
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>						
<b>NET À MANDATER (A-C)</b>						
<b>TOTAL TTC (A+B)</b>						

Nom du Soumissionnaire.....

Signature .....

Date .....

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail -Patrie

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work -Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019

IMPUTATIONS BUDGETAIRES: 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

PIECE n° 9 :  
MODELE DE MARCHE

MARS 2019

## SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Nom du Soumissionnaire.....

Signature .....

Date .....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====  
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE  
ET DE L'ARTISANAT  
=====  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====  
MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED  
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND  
HANDICRAFTS  
=====  
TENDERS BOARD  
=====

MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/MINPMEESA/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT  
EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES  
ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE D'URGENCE).

TITULAIRE DU MARCHE

:  
B.P : \_\_\_\_\_ TEL : \_\_\_\_\_  
Registre de commerce : n° \_\_\_\_\_  
N° Contribuable: \_\_\_\_\_  
N° Compte : \_\_\_\_\_  
Banque : \_\_\_\_\_, Agence de \_\_\_\_\_

OBJET DU MARCHE

: EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES  
ENTREPRISES D'EDÉA

LIEU DE D'EXECUTION

: YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION

: 30 jours

MONTANT DU MARCHE

:  
LOT N°

FINANCEMENT : BIP 2019 du MINPMEESA

IMPUTATION : 5339511024514152276  
OU 5339511024514152271

SOUSCRIT LE \_\_\_\_\_

SIGNE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE LE \_\_\_\_\_

**ENTRE L'ETAT DU CAMEROUN, Représenté par LE MINISTRE DES PETITES  
ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT**

Ci-après désigné « **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

Ci-après désigné « **LE CO-CONTRACTANT** »

D'AUTRE PART,

**IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

Titre 1 : CCAP

Titre 2 : Descriptif des Fournitures

Titre 3 : Bordereau de prix unitaire

Titre 4 : Devis quantitatif et estimatif

Titre 5 : Sous-détail des prix

## REPUBLIC DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

## **(PROCEDURE D'URGENCE)**

## FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2019

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

## PIECE n° 10 :

## **FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER**

MARS 2019

MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/MINPMEESA/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT  
EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES  
ENTREPRISES D'EDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE D'URGENCE).

MONTANT DU MARCHE: ( ) FRANCS CFA TTC

LU ET ACCEPTE PAR LE CO-CONTRACTANT

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

SIGNE PAR LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

YAOUNDE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT

## **SOMMAIRE**

ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION

ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

## PIECE N° 10.1 : Modèle de Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné,

Nationalité:

Domicile:

Fonction:

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, et après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° \_\_\_\_/AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'ÉDÉA EN DEUX LOTS (PROCEDURE D'URGENCE).

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres,

Fait \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du Cocontractant

PIECE N° 10.2 : MODELE DE SOUMISSION

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN  
MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN  
DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICDU MINPMEESA - EXERCICE 2019

Date : .....2017

Au: Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat  
(MINPMEESA)  
Yaoundé – Cameroun

Je soussigné..... (indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs

N°..... (rappeler l'objet de l'appel d'offres)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres)..... francs CFA Hors TV

à..... francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de..... auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à .....le.....

Signature de .....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....

PIECE N° 10.3 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN  
MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN  
DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICDU MINPMEESA - EXERCICE 2019

Adresse à (*indiquer l'Autorité Contractante et son adresse*), « l'Autorité Contractante »  
Attendu que le Fournisseur ....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire »,  
a soumis son offre en date du ..... Pour (*rappeler l'objet de l'appel d'offres*),  
ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire  
équivalant à (*indiquer le montant*) francs CFA,

Nous ..... (*nom et adresse de la banque*), représentée par .....  
(*noms des signataires*), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le  
paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de (*indiquer le montant*) Francs  
CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant  
elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte  
de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage  
pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché  
(cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au  
maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite,  
sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois  
que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est  
dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies,  
et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par  
l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au  
trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître  
d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée  
avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit  
camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout  
ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

Signature de la banque

**PIECE N°10.4 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION**  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN  
MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN  
DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICDU MINPMEESA - EXERCICE 2019**

**CAUTION BANCAIRE POUR GARANTIE DE BONNE EXECUTION**

Banque :

Référence de caution : N°.....

Adresse à (*indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse*) Cameroun, ci-dessous désigné « *le Maître d'Ouvrage* »

Attendu que..... (*Nom et adresse fournisseur*), ci-dessous désigné « *le Fournisseur* », s'est engagé, en exécution du marché désigné « *le marché* », à réaliser (*indiquer la nature des travaux*)

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (*indiquer le pourcentage compris 2 et 5%*) du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux cautions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... (*Nom et adresse de banque*),

Représentée par..... (*Noms des signataires*),  
ci-dessous désignée « *la banque* », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... (*En chiffres et en lettres*).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de (*indiquer le délai*) à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

[Signature de la banque]

## PIECE 10.5: MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'EQUIPEMENT EN  
MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'EDÉA EN  
DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICDU MINPMEESA - EXERCICE 2019

Banque.....Référence de la Caution: N°.....Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage] ci-dessous désigné «le Maître d'Ouvrage»

Attendu que .....[nom et adresse de l'entreprise],ci-dessousdésigné«l'entrepreneur»,s'estengagé,enexécutiondumarché,àréaliserla livraison des équipements .....

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à dix pour cent (10%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,..... [nom et<sup>2</sup> adresse de banque], représentée par [noms dessignataires], et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de..... [en chiffres et en lettres], correspondant à

[pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signée et authentifié par la banque à....., le.....  
[signature de la banque]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail -Patrie*

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_ RELATIF A  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'EDÉA EN DEUX LOTS EN DEUX LOTS  
(PROCEDURE D'URGENCE)

\*\*\*\*\*

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU  
MINPMEESA EXERCICE 2019**

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 514 02 340010 2276  
53 39 514 02 340010 2260

**PIECE n° 11 :  
LISTE DES BANQUES AGREEES**

**MARS 2019**

N°	I- BANQUES
1.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
4.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BAC)
5.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
6.	CITIBANK CAMEROON
7.	SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC)
8.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
9.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
10.	ECOBANK CAMEROON (EBC)
11.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
12.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
13.	BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI-BANK)
14.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PME (BC-PME)
15.	BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun)
II- COMPAGNIES D'ASSURANCES	
16.	CHANAS ASSURANCES
17.	ACTIVA ASSURANCES
18.	ZENITHE INSURANCE
19.	AREA ASSURANCES
20.	ATLANTIQUE ASSURANCE
21.	BENFICIAL GENERAL ASSURANCE
22.	CPA S.A
23.	NSIA ASSURANCE
24.	PRO ASSUR
25.	SAAR S.A
26.	SAHAM ASSURANCES

REPUBLIC DU CAMEROUN

*Paix - Travail -Patrie*

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work -Fatherland*

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES  
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_ /AONO/MINPMEESA/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF  
A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS POUR LA PEPINIÈRE  
NATIONALE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES  
D'ÉDÉA EN DEUX LOTS

(PROCEDURE D'URGENCE)

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU**  
**MINPMEESA EXERCICE 2019**

**IMPUTATIONS BUDGETAIRES:** 53 39 511 06 451415 2276  
53 39 511 06 451415 2271

**PIECE n° 12 :**  
**GRILLE D'ANALYSE**

**MARS2019**

Q

# LOT 1

## Présentation

		Justifié	Non Justifié
1.	CCAP paraphé	Oui	Non
2.	CCTP paraphé	Oui	Non
3.	Présence d'intercalaire couleur	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		

## Ordinateur desktop

		Justifié	Non Justifié
1.	Windows 10 pro 64bits avec licence.Pc All-in-One.	Oui	Non
2.	Taille de l'écran: 54,6 cm (21.5"),	Oui	Non
3.	Type Hd: Full Hd,	Oui	Non
4.	Résolution de l'écran: 1920 x 1080 pixels,	Oui	Non
5.	Forme d'écran: Plat.	Oui	Non
6.	Famille de processeur: Intel® Core™ i3 de 8e génération,	Oui	Non
7.	Fréquence du processeur: 3 Ghz. Mémoire interne: 8 Go,	Oui	Non
8.	Type de mémoire interne: Ddr4-SDRAM.	Oui	Non
9.	Capacité totale de stockage: 256 Go,	Oui	Non
10.	Supports de stockage: Ssd.	Oui	Non
11.	Appareil photo intégré		
12.	Lecteur optique: Dvd±RW.	Oui	Non
13.	Système d'exploitation(CD): Windows 10 Pro.	Oui	Non
14.	Couleur du produit: Noir, Argent	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		

## Imprimantes couleurs

		Justifié	Non Justifié
1.	Tout-en-un Laser	Oui	Non
2.	Impression, copie, scan, fax A3, A4, A5, A6, B5, enveloppes.	Oui	Non
3.	1 port USB 2.0 haut débit;	Oui	Non
4.	1 port hôte USB;	Oui	Non
5.	1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T;	Oui	Non
6.	1 port sans fil 802.11b/g/n;	Oui	Non
7.	Port USB Easy-access	Oui	Non
8.	Jusqu'à 80 000 pages	Oui	Non
9.	Garantie 1 an	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		

## Convertisseur optique

		Justifié	Non Justifié
1.	32 E1 Fiber Optical Multiplexer with Ethernet (32 ports)	Oui	Non

Evaluation		
1		

## Switch

		Justifié	Non Justifié
1.	Cisco Catalyst 3650 Series	Oui	Non
2.	Stackable, Layer 2 and 3, 160 Gbps	Oui	Non
3.	Multigigabit technology	Oui	Non
4.	PoE, PoE+	Oui	Non
5.	Supports Cisco DNA and SD-Access	Oui	Non
6.	Enhanced Limited Lifetime Warranty (E-LLW)	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		



## Routeur Cisco

		Justifié	Non Justifié
1.	Ready for Cisco Intelligent WAN	Oui	Non
2.	Switch and router in one device	Oui	Non
3.	Run multiple applications simultaneously	Oui	Non
4.	High-performance, high-application experience	Oui	Non
5.	Support for 802.11a/b/g/n and 4G LTE	Oui	Non

## Evaluation

1		
2		
3		
4		
5		

## IPBX Panasonic

		Justifié	Non Justifié
1.	Option for Analogue, Digital or IP.	Oui	Non
2.	Built-in Voicemail	Oui	Non
3.	Built-in Call Recording (IP Only)	Oui	Non
4.	The system is ideal for a small / Medium business as you can configure the unit to your current requirements then build it as your company grows.	Oui	Non
5.	Expand from 6 extensions, up to 288 extensions with Expansion Units	Oui	Non

## Evaluation

1		
2		
3		
4		
5		

## Rouleau de câble UTP CAT7

		Justifié	Non Justifié
1	Câble Monobrin RJ45 catégorie 7 S/FTP	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Rouleau Câble RJ11

		Justifié	Non Justifié
1	Câble réseau mcl Câble RJ11 6P/4C	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Antivirus

		Justifié	Non Justifié
1	Antivirus 3 postes	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Licence Microsoft

		Justifié	Non Justifié
1	Microsoft Office Professionnel	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Onduleur

		Justifié	Non Justifié
1	Smart-UPS APC 1 000 VA, écran LCD, 230 V	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Logiciel de Modélisation

		Justifié	Non Justifié
1	3Ds max version 2017	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

## Logiciel de transfert

		Justifié	Non Justifié
1	Fusion 360 avec licence pour 2 postes au moins	Oui	Non

## Evaluation

1		
---	--	--

### Imprimante 3D Double intrusion

		Justifié	Non Justifié
1.	Volume d'impression (mm) 330 x 240 x 300	Oui	Non
2.	Matériau ABS, PLA, HIPS, PVA, PETG, nylon, composites	Oui	Non
3.	Épaisseur min. d'une couche (µm) 20	Oui	Non
4.	Connexion USB, Ethernet, Wifi	Oui	Non
5.	Technologie FDM	Oui	Non
6.	Diamètre du filament (mm) 2,85	Oui	Non
7.	Open source Oui	Oui	Non
8.	Compatible avec des matériaux tiers Oui	Oui	Non
9.	Plateau chauffant Oui	Oui	Non
10.	Vitesse d'impression –	Oui	Non
11.	Livrée avec 02 jeux complets de consommables	Oui	Non

Evaluation

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		

### Imprimante 3D Résine

	Justifié	Non Justifié
--	----------	--------------

1.	Volume d'impression (mm) 145 x 145 x 175	Oui	Non
2.	Matériau Résine	Oui	Non
3.	Épaisseur min. d'une couche (µm) 25	Oui	Non
4.	Connexion USB, Wifi, Ethernet	Oui	Non

Evaluation

1		
2		
3		
4		

### Régulateurs de tension

	Justifié	Non Justifié	
1	Régulateur de tension 220 -230V	Oui	Non

Evaluation

1		
---	--	--

### Expérience du soumissionnaire

	Evaluation	
Références dans le domaine de la livraison du matériel informatique	Exercices 2015-2018	Oui Non

Autres références	Exercice 2015-2018	Oui	Non

Evaluation

	Evaluation	

### Service après vente

			Techniciens en maintenance informatique		
Présence d'une équipe technique	Exercice 2018	Oui	Non		

12 mois

			Garantie	Oui	Non
--	--	--	----------	-----	-----



## LOT 2

### Présentation

		Justifié	Non Justifié
1.	CCAP paraphé	Oui	Non
2.	CCTP paraphé	Oui	Non
3.	Présence d'intercalaire couleur	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		

### ÉCRAN LED HD 50"

		Justifié	Non Justifié
1.	Diagonale : 127cm / 50"	Oui	Non
2.	Mode de son (Utilisateur, Musique ou Parole)	Oui	Non
3.	Résolution : Full HD 1920 x 1080	Oui	Non
4.	Amplificateur numérique : Class-D-Amp	Oui	Non
5.	Contrôle automatique du niveau sonore (AVC)	Oui	Non
6.	Surround : oui	Oui	Non
7.	Compatible Dolby digital plus Fonction arrêt sur image	Oui	Non
8.	2 haut parleurs 8w	Oui	Non
9.	lecteur USB vidéo / photo / musique	Oui	Non
10.	2 sorties HDMI	Oui	Non
11.	Mode ECO		
12.	Mise en veille programmable	Oui	Non
13.	Aquos Link : oui	Oui	Non
14.	CEC Standard : oui	Oui	Non
15.	1 périphérique	Oui	Non
16.	1 USB	Oui	Non
17.	Arrêt automatique	Oui	Non
18.	Bouton Eco sur la télécommande : menu économie d'énergie	Oui	Non
19.	Rétroéclairage LED / CCFL	Oui	Non
20.	Dimension : 668.40 x 1124.60 x 62 (H x L x P)	Oui	Non
21.	Poids : 14.70kg	Oui	Non
22.	Livré avec support de fixation mural	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		

### WEBCAM DE VISIO CONFÉRENCE

		Justifié	Non Justifié
1.	Caméra Full HD 1080p30	Oui	Non
2.	Objectif grand angle avec champ de vision de 90°	Oui	Non
3.	Zoom numérique jusqu'à 4x	Oui	Non
4.	Auto-focus/Contrôle de gain automatique		
5.	Interface Audio 2 in 2 out		
6.	Interface video 2 in 2 out (including 1 in from built-in camera)		

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		

### TÉLÉPHONE D'AUDIOCONFÉRENCE

		Justifié	Non Justifié
1.	Réduction avancée du bruit	Oui	Non
2.	Processeur audio HD Conference	Oui	Non
3.	Distribution Echo Cancellation	Oui	Non
4.	Intelligence acoustique adaptive		
5.	3 micros avec captation à 360°		
6.	Technologie «first mic priority»		

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		

✓

**PLATE-FORME UNIVERSELLE DE VIDEOCONFERENCE**

		Justifié	Non Justifié
1.	MCU du secteur prenant en charge le transcodage 1080p60 universel fournissent une expérience de vidéoconférence ultime aux participants.	Oui	Non
2.	H.264 High Profile réduit la bande passante de 50%	Oui	Non
3.	AAC-LD permet un effet audio de qualité CD et la localisation du son sur trois canaux	Oui	Non
4.	Transcodage intelligent pour le partage de contenu entre différents types d'appareils		

Evaluation		
1		
2		
3		
4		

**LOGICIEL SERVEUR**

		Justifié	Non Justifié
1.	Logiciel de gestion de l'infrastructure de téléprésence	Oui	Non

Evaluation		
1		

**LOGICIEL CLIENT**

		Justifié	Non Justifié
1.	Logiciel client pour connecter et gérer les terminaux PC, Laptop, smartphones Compte 10 utilisateurs,	Oui	Non
2.	1 VMR (virtual meeting room) et jusqu'à 8 participants simultanés par appel	Oui	Non
3.	Console d'administration et annuaire centralisé	Oui	Non
4.	Envoi d'invitations illimité	Oui	Non
5.	Escalade automatique en multi-participants	Oui	Non
6.	Sécurité et traversée de pare-feu : médias et signalisation chiffrés, AES 128 bits, traversée de pare-feu automatique, aucune adresse IP publique requise, prise en charge du proxy Web	Oui	Non
7.	Navigateurs pris en charge : Google Chrome, Internet Explorer® 11	Oui	Non
8.	Appareils mobiles pris en charge : Android™, version 7.0 ou plus, Ios, version 10.0 ou plus	Oui	Non
9.	Systèmes pris en charge : Mac OS X® 10.10+, Windows 7, 8, 8.1 et 10, Intel Core™ i5 1.6 GHz ou plus, 4 Go RAM	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		

**REGIE DE PRODUCTION VIDEO TOUT EN UN**

		Justifié	Non Justifié
1.	Interface tactile intuitive sans formation préalable	Oui	Non
2.	jusqu'à 4 caméras SD/HD SDI + 1 entrée DVI-D	Oui	Non
3.	En option incrustation graphique	Oui	Non
4.	Habillement personnalisé + media list enregistrement natif sur disque interne ou externe streaming live + VOD mp4 h.264 / Youtube, Dailymotion	Oui	Non
5.	Compatible avec une large gamme de caméras : SD, SD-SDI, HD-SDI...	Oui	Non
6.	Capteur de son (tige et micro)	Oui	Non

Evaluation		
1		
2		
3		
4		
5		
6		



**ENREGISTREUR COMPACT DOUBLE FLUX**

Justifié	Non Justifié
----------	--------------

1.	<b>RESOLUTION D'ENTREES SUPPORTEES</b> VGA : 800*600, 1024*768, 1680*1050, 1600*1200 HDMI : 800*600, 1024*768, 1280*720p, 1680*1050 3G-SDI : 720p, 1080p	Oui	Non
2.	<b>STREAMING</b> RTP Unicast/Multicast. Streaming direct point à point (Intranet) RTMP (Internet streaming)	Oui	Non
3.	<b>CONNECTIQUES</b> Channel 1 3G SDI IN, HDMI IN, 3G SDI LOOP THRU Channel 2 VGA IN, LOOP THRU IN, HDMI IN	Oui	Non
4.	<b>AUDIO ANALOG</b> Line IN, MIC IN HDMI OUT, LAN 1, LAN 2, USB 1, USB 2, REMOTE	Oui	Non
5.	<b>COMPRESSION/TRAITEMENT SIGNAUX</b> Vidéo : H.264 360p/720p/1080p – Audio : AAC stéréo Bit rate : 200 à 10 000 kbps Format des fichiers vidéo enregistrés : MP4 Format des extractions slides : JPEG (1024*768)	Oui	Non
6.	<b>PILOTAGE – ACCES AUX CONTENUS</b> Contrôle par une page web avec une interface conviviale et facile à utiliser Module de pilotage IP / RS-232 pour systèmes AV Récupération des contenus : Copie USB, Transfert FTP Manuel/automatique	Oui	Non
7.	<b>KIT RACK 1U INCLUS</b> Consommation moyenne : 16 W	Oui	Non

**PAIRES DE MICROPHONE SANS FIL AVEC BASE**

Justifié	Non Justifié
1.	Principe du transducteur : dynamique
2.	Directivité : supercardioïde
3.	Réponse en fréquence : 40.....18000 Hz
4.	Sensibilité (champ libre, circuit ouvert, 1 kHz) : 2,8Mv/Pa
5.	Impédance nominale : 350 Ohm
6.	Impédance de charge minimale : 1000 Ohm
7.	Connecteur XLR-3 Dimensions : 47 x 186 mm Poids : 365

**CONSOLE DE MIXAGE AUDIO / VIDEO**

Justifié	Non Justifié
----------	--------------

1.	Console 16 pistes et 04 canaux	Oui	Non
----	--------------------------------	-----	-----

**ENCEINTES ACCOUSTIQUES**

Justifié	Non Justifié
----------	--------------

1.	Enceintes deux voix	Oui	Non
----	---------------------	-----	-----

**CABLE DE CONNEXION**

Justifié	Non Justifié
----------	--------------

1.	Câble de connexion audio livrée avec jack	Oui	Non
----	---	-----	-----

Evaluation

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Evaluation

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Evaluation

1		
---	--	--

Evaluation

1		
---	--	--

Evaluation

1		
---	--	--

X

**BOITE DE DVD VIERGE**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**MICRO SANS FIL DE TABLE**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**KIT DE MAINTENANCE ELECTRONIQUE**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**CABLES HDMI/HDMI**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**CABLES HDMI/HDMI**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**ROULEAUX**

Justifié	Non Justifié
Oui	Non

Evaluation	
1	

**Expérience du soumissionnaire**

Références dans le domaine de la livraison du matériel informatique	Exercices 2015-2018	Oui	Non
---	---------------------	-----	-----

Evaluation		

Autres références	Exercice 2015-2018	Oui	Non
-------------------	--------------------	-----	-----

Evaluation		

**Service après vente**

			Techniciens en maintenance informatique		
Présence d'une équipe technique	Exercice 2018	Oui	Non		
		12 mois			
Garantie		Oui	Non		

